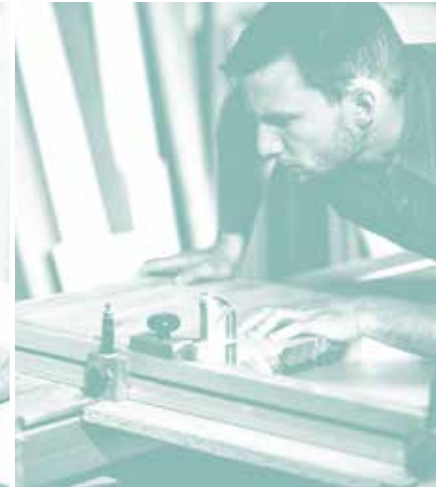


Résultats d'enquête

MÈRES EN VALAIS : SATISFACTION DE LA RÉPARTITION DES TÂCHES PROFESSIONNELLES ET DOMESTIQUES



- En Valais, 75% des mères sont satisfaites de la répartition entre leur activité professionnelle et les tâches domestiques.
- Environ une mère valaisanne sur quatre se dit prête à travailler professionnellement ou à augmenter son taux d'activité si des offres de places d'accueil adéquates sont proposées.
- La discrimination salariale, le manque de places d'accueil et la rigidité des horaires de travail sont encore des soucis exprimés.



^{1,2} Oesch T., Stutz H., (2014)
« Vereinbarkeit von Beruf und Familie im Kanton Wallis ». BASS, Berne
www.egalite-famille.ch

³ A cause du trop faible nombre de cas, la question sur la satisfaction des pères n'est pas exploitable.

⁴ La discrimination salariale en raison du sexe est, aujourd'hui en Suisse, d'environ 20%.

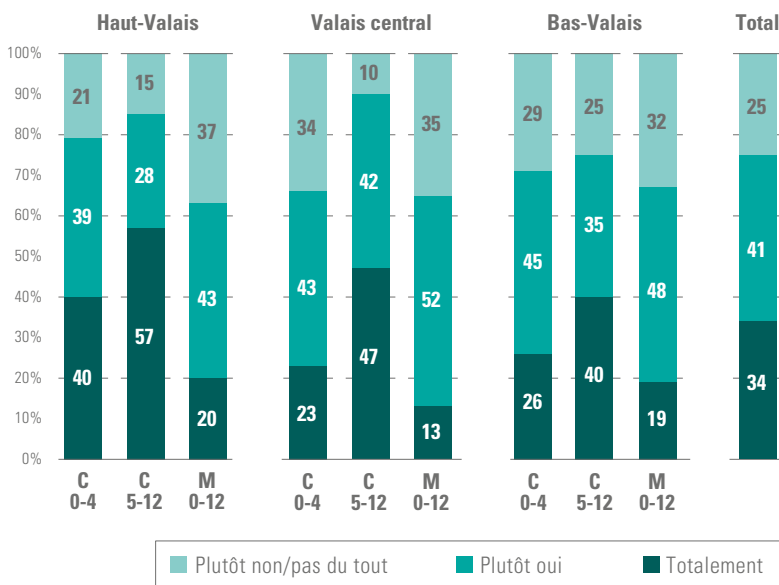
Situations professionnelles variées

L'activité professionnelle des mères diffère des unes aux autres. Rares à travailler à 100%, la plupart ont un emploi à temps partiel et une femme sur quatre ne travaille pas professionnellement¹. Cette diversité signifie-t-elle que les mères peuvent ainsi satisfaire leurs souhaits propres de partage entre travail professionnel et tâches domestiques ou existe-t-il un décalage entre la répartition souhaitée et celle réellement vécue ?

Répartition des tâches professionnelles et domestiques — les mères sont-elles satisfaites ?

En Valais, 75% des mères² sont satisfaites de la répartition entre travail professionnel et tâches domestiques³ (illustration 1). L'insatisfaction des 25% restantes est plus élevée chez les mères élevant seule leur enfant que chez celles en couple, chez les mères du Valais romand que chez celles du Haut-Valais, chez les mères ne travaillant pas ou travaillant à temps plein que chez celles à temps partiel, chez les mères avec des enfants en âge préscolaire que chez celles dont les enfants sont plus âgés.

Illustration 1 :
Concordance entre la répartition souhaitée du travail professionnel et des tâches domestiques et celle vécue selon le type de ménage et la région (part des mères en %)



C 0-4 = couple dont le plus jeune enfant a entre 0 et 4 ans ;

C 5-12 = couple dont le plus jeune enfant a entre 5 et 12 ;

M 0-12 = ménage monoparental dont le plus jeune enfant a entre 5 et 12.

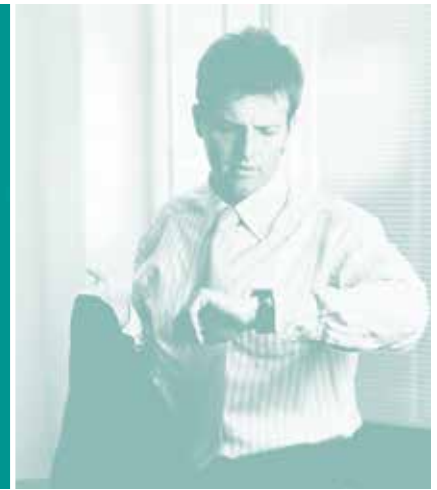
Source : Etude « Elternbefragung im Kanton Wallis » (janvier à mars 2014); calculs BASS (pondérés)

Quels facteurs jouent un rôle dans la satisfaction des mères ?

L'écart entre la répartition souhaitée et celle vécue résulte souvent d'une combinaison de plusieurs facteurs, représentés dans l'illustration 2.

Considérations financières découlant de la discrimination salariale

Parmi tous les facteurs susmentionnés, c'est avant tout l'aspect financier qui pèse dans le décalage entre la répartition souhaitée et celle vécue⁴. En effet, force est d'admettre que les hommes gagnent généralement plus que les femmes, pour un même travail, et une réduction du taux d'activité du père pour que ce dernier puisse s'occuper de ses enfants grève davantage le budget familial qu'une réduction du taux d'activité de la mère. Conséquence directe : la mère diminue ses heures de travail ou abandonne son emploi pour garder ses enfants.



La difficile réduction du taux d'activité du père

Si les considérations financières ne rentrent pas tout de suite en ligne de compte, c'est alors le manque de possibilités pour un père de réduire son taux d'activité qui se veut responsable de l'échec d'une répartition des tâches satisfaisante entre les parents. Les employeurs valaisans peinent à accorder à leurs salariés une diminution du taux d'activité pour des raisons familiales.

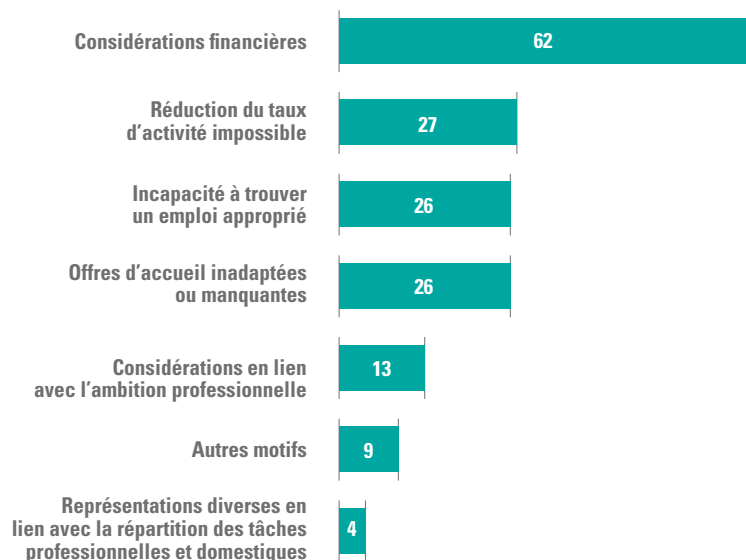
Manque d'emplois appropriés pour les mères

Il est souvent impossible d'arriver à une répartition des tâches satisfaisante entre les parents car la mère ne parvient pas à trouver un emploi correspondant à son profil. Souvent, les postes qualifiés vont de pair avec un taux d'activité élevé. Cette tendance ne cesse d'ailleurs de croître. Celle qui ne peut accepter un tel poste pour des raisons de garde d'enfants doit alors choisir entre opter pour une activité plutôt peu qualifiée et mal payée ou se retirer du monde du travail.

Offres de places d'accueil limitées ou inadéquates

Le manque d'offres de places d'accueil ou leur inadéquation avec les besoins des parents constitue un facteur souvent mentionné. De plus, les prix pour de tels services sont souvent critiqués car trop chers. Les mères du Valais romand déplorent plus souvent les prix élevés, mais aussi le nombre limité et insuffisant de places que les mères haut-valaisannes. Toutefois, les mères de l'ensemble du canton se plaignent des horaires d'accueil inadéquats. Les parents qui travaillent tard, de nuit ou le week-end doivent en général se tourner vers des solutions privées, mais les

Illustration 2:
Facteurs responsables du décalage entre la répartition souhaitée et celle réelle du travail professionnel et des tâches domestiques (part des mères en %, plusieurs réponses possibles)



Source : Etude « Elternbefragung im Kanton Wallis » (janvier à mars 2014); calculs BASS (pondérés)

grands-parents et autres proches ne sont pas toujours disponibles (voir fiche d'information 3⁵).

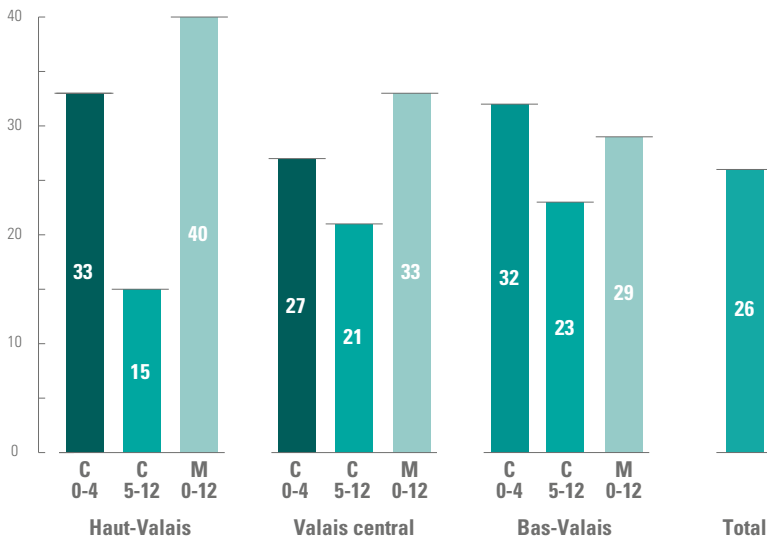
Volonté d'augmenter le taux d'activité

Indépendamment de la satisfaction de la répartition de leurs tâches, il a été demandé à toutes les mères si, en cas d'offres de places d'accueil adéquates, elles augmenteraient leur taux d'engagement, respectivement si elles prendraient un emploi. Le résultat donne à réfléchir : près d'une femme sur quatre en Valais augmenterait son taux d'activité ou reprendrait une activité salariée si les offres proposées venaient à répondre à ses besoins (illustration 3).

⁵ Editeur OCEF, 2016:5. Feuille d'information 3, Résultats d'enquête. Situation de l'accueil des enfants en Valais



Illustration 3 :
Nombre de mères qui augmenteraient leur taux d'engagement si des offres d'accueil adaptées leur étaient proposées, selon le type de ménage et la région.



■ C 0-4 = couple avec le plus jeune enfant entre 0 et 4 ans ;
 ■ C 5-12 = couple avec le plus jeune enfant entre 5 et 12 ;
 ■ M 0-12 = ménage monoparental 0.avec le plus jeune enfant entre 5 et 12.

Source : Etude « Elternbefragung im Kanton Wallis » (janvier à mars 2014); calculs BASS (pondérés)

Résumé — les mères en Valais aimeraient s'investir davantage sur le marché du travail : Il faut supprimer les barrières

Si le manque d'offres de places d'accueil, barrière structurelle importante, était comblé, un quart des mères en Valais serait prêt à travailler davantage. On peut supposer que la suppression d'autres barrières structurelles, telles que le salaire plus faible des femmes pour un même travail, le manque de postes à temps partiel pour les hommes, la faible flexibilité du temps de travail (horaires de travail fixes, partage du travail inexistant, etc.), permettrait à d'autres mères encore de travailler.

Pour que les mères en Valais puissent travailler comme elles le désirent, il est surtout nécessaire que les entreprises et les communes du canton s'engagent, et ce main dans la main. Ce faisant, les entreprises gagneraient une main d'œuvre locale satisfaite et motivée, les communes, quant à elles, des contribuables (fiche d'information 1 à 4). Par ailleurs, l'élargissement de l'offre de places d'accueil pourrait générer de nouvelles places de travail.

Lien:
 Office cantonal de l'égalité et de la famille
www.egalite-famille.ch

PROCHAIN THÈME

#6

LES PARENTS ACTIFS PEINENT CONSTAMMENT À COORDONNER LEUR ACTIVITÉ PROFESSIONNELLE ET LA GARDE DE LEURS ENFANTS.

Vous êtes des expert-e-s.
Quelles mesures souhaitez-vous pour leur permettre une coordination plus simple de leurs tâches ? Comment ces mesures peuvent-elles être mises en œuvre ?

Prochaine et dernière feuille d'information le 7 novembre 2016

Impressum

Feuille d'informations:
 Situation de l'accueil des enfants en Valais

Éditeur

Département des finances et des institutions (DFI)
 Office cantonal de l'égalité et de la famille
 Avenue de la Gare 33 | CP 478 | 1951 Sion
 +41 27 606 21 20 | egalite-famille@admin.vs.ch

Évaluation des données

Büro BASS

Concept et graphisme
 metaloop.ch